

NOTICE

EFFIZINC 15 mg gélule. ZINC

Veillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament. Elle contient des informations importantes pour votre traitement et votre maladie.

Si vous avez d'autres questions, si vous avez un doute, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

- Gardez cette notice, vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez besoin de plus d'informations et de conseils, adressez-vous à votre pharmacien. Si les symptômes s'aggravent ou persistent, consultez un médecin.

La substance active est :

Zinc..	15,00 mg
Sous forme de gluconate de zinc.....	104,55 mg
Pour une gélule	

Les autres composants sont :

amidon de pomme de terre, mannitol, silice colloïdale anhydre, stéarate de magnésium.

Composition de l'enveloppe de la gélule : gélatine, dioxyde de titane (E171).

TITULAIRE :

Laboratoires EXPANSCIENCE

10 avenue de l'Arche - 92419 COURBEVOIE CEDEX
Tél. : 01 43 34 60 00

FABRICANT :

Laboratoires EXPANSCIENCE

Rue des Quatre Filles - 28230 EPERNON

1.- QU'EST-CE QUE Effizinc® 15 mg, gélule ET DANS QUEL CAS EST-IL UTILISÉ ?

Ce médicament se présente sous forme de gélules ; boîte de 30 ou 60 gélules.

Ce médicament est indiqué dans :

- Acné inflammatoire de sévérité mineure et moyenne,
- Acrodermatite entéropathique.

2.- QUELLES SONT LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES AVANT DE PRENDRE Effzinc® 15 mg, gélule ?

Prendre des précautions particulières avec Effzinc® 15 mg, gélule :

Pour une meilleure absorption du produit : le médicament sera pris à jeun ou à distance des repas.

Grossesse :

Ce médicament ne doit être utilisé pendant la grossesse que sur les conseils de votre médecin. Si vous envisagez une grossesse ou si vous découvrez que vous êtes enceinte, consultez votre médecin car lui seul peut juger de la nécessité de poursuivre le traitement, tout en l'adaptant à votre état.

Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Allaitement :

Ce médicament peut être utilisé pendant l'allaitement.
Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre tout médicament.

Prise ou utilisation d'autres médicaments :

Veillez indiquer à votre médecin ou à votre pharmacien si vous prenez ou avez pris récemment un autre médicament, même s'il s'agit d'un médicament obtenu sans ordonnance.

3.- COMMENT PRENDRE Effizinc® 15 mg, gélule ?

Si vous avez l'impression que l'effet d'Effizinc® 15 mg, gélule est trop fort ou trop faible, consultez votre médecin ou votre pharmacien.

VOIE ORALE, à prendre à distance des repas.**Acné :**

- La dose journalière usuelle est de 2 gélules en une seule prise le matin à jeun ou à distance des repas avec un verre d'eau.
- Cette posologie de 2 gélules par jour est maintenue 3 mois, puis ramenée ensuite à 1 seule gélule par jour.

Exposition solaire :

Effizinc® 15 mg, gélule peut être utilisé lors de l'exposition solaire.

Acrodermatite entéropathique :

- La posologie journalière à respecter, au moins jusqu'à la puberté, est de 1 gélule.
- Au moment de la puberté, il peut être nécessaire d'augmenter la posologie à 2 gélules quotidiennes.

Si vous avez pris plus d'Effizinc® 15 mg, gélule que vous n'auriez dû :

Consultez immédiatement votre médecin ou votre pharmacien.

Si vous oubliez de prendre Effizinc® 15 mg, gélule :

Ne prenez pas de dose double pour compenser la dose que vous avez oublié de prendre.

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4.- QUELS SONT LES EFFETS INDÉSIRABLES ÉVENTUELS ?

Comme tous les médicaments, Effizinc® 15 mg, gélule est susceptible d'avoir des effets indésirables tels que :

Douleurs de l'estomac et du ventre, elles sont habituellement de faible intensité et transitoires.

Si vous remarquez des effets indésirables non mentionnés dans cette notice, veuillez en informer votre médecin ou pharmacien.

5.- COMMENT CONSERVER Effizinc® 15 mg, gélule ?

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

Il n'y a pas de précautions particulières de conservation.

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est septembre 2008